

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 25 JUIN 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

18-56

OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice 2017 et constatation des résultats - Budget principal

Membres en exercice	90
Présents titulaires	58
Représentés	19
Absents	13

Votants	77
Abstention	13
Suffrages exprimés	77
Pour	64
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Sylvain BERRIOS, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Pierre CARTIGNY représenté par Christel ROYER, Nicole CERCLEY représentée par Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Catherine CHETARD représentée par Monique FACCHINI, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Carole DRAI, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Michel DUVAUDIER représenté par Sophie AMAR, Christian FAUTRE représenté par Sergine LEFIEF, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Gérard LAMBERT, Michel HERBILLON représenté par Michèle CHARBONNEL, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Laurent LAFON, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Nadia LECUYER, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

Absents :

Jean Marc BRETON, Chantal CANALES, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Pierre GUILLARD, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 25 JUIN 2018

OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice 2017 et constatation des résultats - Budget principal

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12 modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 1 (V) et ses articles L.2121-31, L.5211-1 et L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU, ensemble, le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives n°1 et n°2 du budget principal pour l'exercice 2017,

VU la délibération n°17-108 du Conseil de Territoire en date du 25 septembre 2017 portant affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau et notamment la reprise des excédents reportés de la section de fonctionnement (759 614,47€ au chapitre 002) et de la section d'investissement (621 732,58€ au chapitre 001) au sein du budget principal 2017 de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

CONSIDERANT qu'en application des articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois s'est retiré au moment du vote,

VU le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Comptable public,

CONSIDERANT les opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le Comptable public, du fait de la dissolution de l'ACTEP et de la reprise des rôles d'eau de la commune de Saint-Maur-des-Fossés, opérations exceptionnelles venant modifier les résultats de clôture 2017 de l'EPT ParisEstMarne&Bois, consistant en une augmentation totale de +476 678,88€ pour la section de fonctionnement et de +2 699,08€ pour la section d'investissement,

CONSIDERANT la nécessité de mettre les résultats du compte administratif 2017 en concordance avec le compte de gestion 2017 du Comptable public,

DELIBERE

Article 1 :

DONNE ACTE à Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois de la présentation du compte administratif de l'exercice 2017 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Article 2 :

APPROUVE les modifications des résultats de clôture de l'exercice 2017, pour mettre en concordance les résultats définitifs 2017 du compte administratif avec le compte de gestion du Comptable public, du fait d'opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le Comptable public venant augmenter de + 476 678,88€ le résultat de clôture 2017 de la section de fonctionnement et de +2 699,08€ celui de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
094-260057949-20180702-18-056-19
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Article 3 :

APPROUVE ainsi les résultats définitifs de l'exercice 2017 qui sont égaux à :

Résultat de clôture 2017 (hors restes à réaliser)+7 597 783,93 €
Dont section de fonctionnement.....+9 023 995,66 €
Dont section d'investissement-1 426 211,73 €

Solde des restes à réaliser de l'exercice 2017-1 653 497,35 €
Dont recettes 0,00 €
Dont dépenses..... 1 653 497,35 €

Résultat net de l'exercice 2017 (avec restes à réaliser)+5 944 286,58 €
Dont section de fonctionnement.....+9 023 995,66 €
Dont section d'investissement-3 079 709,08 €

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180702-D18-56-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018